



COMMUNE DE MORCHAN



LES AMIS DU CYCLISME NESLOIS

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
UFOLEP de la Somme
CYCLOSPORT SUR ROUTE**

**Dimanche 15 mai 2022
MORCHAIN**

Restauration sur place

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP de la Somme CYCLOSPORT SUR ROUTE Dimanche 15 mai 2022

LE CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL UFOLEP DE LA SOMME DE CYCLOSPORT 2022

Se déroulera le Dimanche 15 mai 2022 à MORCHAIN. Il est organisé par AC-NESLE sous l'égide du Comité Départemental UFOLEP de la SOMME.

Les règlements nationaux UFOLEP afférents à l'activité y seront appliqués

Cette épreuve est ouverte aux licenciés UFOLEP titulaires d'une carte cyclo sportive,

Ne peuvent participer aux championnats Départementaux dans les catégories adultes que les cyclos sportifs ayant participé à au moins 5 courses inscrites aux calendriers officiels de la Somme quelle que soit l'activité cycliste (VTT cyclocross cyclo sport) dont au moins 2 en cyclo sport dans les 12 mois précédents la date du championnat Départemental.

Cette obligation est ramenée à 2 courses cyclo sport pour les jeunes de moins de 16 ans.

Engagements : Tarif : 7 € par participant

Uniquement par intermédiaire des Clubs (pas d'engagement individuel)

A envoyer **au plus tard** le vendredi 07 mai 2022(dernier délai)

Par courrier : Marcel POULET 2, route de MOYENCOURT 80190 LANGUEVOISIN-QUIQUERY
Avec le règlement par chèque à l'ordre du AC-NESLE

Contact : tel 03 22 88 25 49 ou 06 13 99 20 77

Mail : pajot@cegetel.net

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

DEPART / ARRIVEE :

MORCHAIN

- Circuit : 9 km

Aucun véhicule ne sera toléré sur le circuit, hormis les véhicules de l'organisation

Le contrôle des braquets aura lieu avant le départ, pour la **catégorie Minimés 46 x 14= 7.1 m** et Pour les 3 premiers, un contrôle sera fait à l'arrivée (**en cas d'absence au contrôle, il n'y aura pas de classement**).

DOSSARDS :

- Matin : A partir de 8h00 – place du village rue de PERTAIN

- Après-midi : A partir de 12h00 – place du village, rue de PERTAIN

PLANNING DE LA JOURNEE

CATEGORIES	Nbre tours	Km	Heures de départ
Jeunes 15-16 ans Nés entre 1/01/2006 et 31/12/2007	5	45	9h00
Jeunes 13-14 ans Nés entre 1/01/2008 et 31/12/2009	4	36	9h05
Féminines 17-29 ans nées entre 1/01/1993 et 31/12/2005	6	54	9 h 10
Féminines 30-39 ans nées entre 1/01/1983 et 31/12/1992	6	54	9 h 10
Féminines 40-49 ans nées entre 01/01/1973 et 31/12/1982	6	54	9 h10
Vétérans 50-59 ans nés entre 1/01/1963et 31/12/1972	7	63	9h15
et 60 et + nés avant le 31/12/1962	6	54	9h20
CATEGORIES	Nbre tours	Km	Heures de départ
Séniors 20/29 ans Nés entre 1/01/1993 et 31/12/2002	9	81	13h30
Juniors 17-18-19 ans Nés entre 1/01/2003 et 31/12/2005	8	72	13h35
Séniors 30-39 ans Nés entre 1/01/1983 et 31/12/992	9	81	15h40
Vétérans 40-49 ans Nés entre 1/01/1973 et 31/12/1982	8	72	15h45

**Remise des récompenses
sur le site à 12h00 pour les
catégories du matin**

Remise des récompenses sur le site à 18h30 pour les catégories de l'après-midi

RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Catégories : Dans toutes les catégories ci-dessus, le titre ne sera décerné que s'il y a au moins 3 partant(e)s.

La CSDU pourra procéder éventuellement à des regroupements dans les catégories sous-représentées (féminines)

Article 2 : Obligations : Le championnat Départemental et le championnat Régional sont des épreuves qualificatives obligatoires pour le championnat National 2022.

Article 3 : Déroulement : Sous peine de déclassement il est interdit de prendre les roues d'un coureur d'une autre catégorie

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories pendant la reconnaissance du parcours, à l'échauffement et pendant la compétition. L'échauffement sera interdit sur le circuit pendant le déroulement des courses et en cas de non-respect le coureur pourra se voir interdire de prendre le départ de la course.

Article 4 : Tenue vestimentaire : Pour la cérémonie protocolaire, la tenue de cycliste (Haut et Bas) est obligatoire. En cas de non respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium.

Article 5 : Dépannage & Ravitaillement : Dépannage et ravitaillement libre sur le coté droit de la route pendant tout le déroulement de l'épreuve sauf dans la zone du podium sur 300 mètres avant et après la ligne d'arrivée. Le ravitaillement est interdit pour les épreuves de moins de 50 Km.

Article 6 : Récompenses : Premier de chaque catégorie : Maillot départemental, un bouquet et une coupe.

Une Médaille offerte aux 3 premiers. **le podium de chaque catégorie ont obligations de venir aux récompenses protocolaires.** (Pour le respect de L'UFOLEP, des organisateurs et des partenaires)

Article 7 : Contrôle médical : Un contrôle sera demandé aux instances compétentes concernées par ces championnats à l'issue de l'épreuve, il appartiendra à chaque concurrent de consulter la liste affichée sur le podium pour vérifier s'il est retenu pour subir ce contrôle.

Article 8 : les coureurs s'engagent à respecter les règles sanitaires du COVID 19, en fonction du décret en vigueur.

